

Évaluation d'un collège doctoral
(ou structure équivalente)

COLLÈGE DOCTORAL DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 23/12/2020



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jean-Michel Roquejoffre,
Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Jean-Michel ROQUEJOFFRE, Université Toulouse III - Paul Sabatier

M. Frank BOURY, Université Angers

Mme Nadia CREIGNOU, Aix-Marseille Université

Mme Myriam DUBAN, Université de Lorraine

Experts : Mme Maider ESTECAHANDY, ALSTOM, Séméac Tarbes

Mme Hélène GERARD, Sorbonne Université

M. Claude PEREZ, Aix-Marseille Université

M. Serge POTIER, Université de Strasbourg

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Jacqueline VAUZEILLES

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'UN ENTRETIEN EN JUIN 2020

En raison des circonstances sanitaires exceptionnelles liées à la pandémie, la visite sur site du collège doctoral n'a pu avoir lieu au printemps 2020. L'évaluation du collège doctoral a été réalisée à partir du dossier remis au Hcéres en septembre 2019 et d'un entretien du comité Hcéres avec la direction du collège. Cet entretien a été réalisé en visioconférence au cours du mois de juin 2020.

PRÉSENTATION DU COLLÈGE DOCTORAL

L'Université de Lyon (UdL) est une Communauté d'Universités et Établissements (ComUE) sur les sites de Lyon et Saint-Etienne, comportant 12 établissements membres et 25 établissements associés. Le collège doctoral de l'UdL en coordonne la formation doctorale.

Le Doctorat de l'UdL est opéré par 9 établissements : Universités Lyon 1, 2, et 3, Université Jean Monnet (Saint-Etienne, UJM), Ecole Centrale de Lyon, Ecole des Mines de Saint-Etienne, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE), Ecole Normale Supérieure (ENS) de Lyon, Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon. Il est d'emblée à signaler que ce paysage institutionnel est amené à connaître une évolution rapide et à court terme. En effet, le site bénéficie d'une Initiative d'Excellence (Idex), nommée IDEXLYON. Le plan de marche de celle-ci prévoit que quatre établissements : Universités Lyon 1 et 3, UJM et ENS Lyon sont amenés à fusionner, à horizon 2021, au sein d'une Université Cible.

Le collège doctoral s'appuie sur 17 écoles doctorales (ED) couvrant tous les champs disciplinaires. Elles se répartissent en trois grandes thématiques : Sciences Exactes (SE), Sciences Humaines et Sociales (SHS), Sciences de la Vie (SV). Le collège doctoral gère plus de 5000 doctorants, avec un potentiel d'encadrement d'environ 6800 enseignants-chercheurs. Un peu moins de 1000 thèses sont soutenues chaque année, donnant lieu à la délivrance du Doctorat de l'UdL.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR DOMAINE

- **Positionnement institutionnel du collège**

Le collège doctoral est l'instance exécutive de la politique doctorale de l'UdL, le portage politique étant assuré par un Comité doctoral constitué des chefs des établissements opérateurs, et la mise en œuvre opérationnelle étant assurée par un Service des Etudes Doctorales, décrit plus loin. Le collège doctoral est donc l'instance où se fait le lien avec les ED, et où sont prises toutes les décisions justifiant une mutualisation des pratiques ou des moyens, comme par exemple les formations transverses ou, de façon plus spécifique à ce site, la gestion des moyens financiers affectés aux ED ou des questions plus politiques comme le règlement intérieur. A ce stade, le comité Hcéres relève deux problèmes. Le premier concerne le fait que certains établissements souhaitent avoir une politique doctorale qui leur est propre, ce qui se reflète dans d'importantes disparités sur des points aussi importants que la composition des jurys de thèse (la définition d'un membre extérieur varie d'un établissement à l'autre) ou les comités de suivi individuels (CSI). Ces éléments sont pourtant constitutifs d'un doctorat de site. Il est d'ailleurs symptomatique que le collège doctoral n'ait pas été consulté sur les montages de projets d'Ecoles Universitaires de Recherche (EUR). Le second problème concerne l'évolution institutionnelle prévue, à savoir la fusion de quatre établissements sur neuf au sein d'une nouvelle université. Ceci peut favoriser des divergences de politique doctorale plus importantes encore, voire mettre en question l'avenir du collège doctoral. Ces incertitudes génèrent une inquiétude au niveau des ED, à la fois sur leur capacité à se gérer en l'absence du collège doctoral, mais aussi sur leur devenir. Tous ces éléments sont bien évidemment autant

d'obstacles à une bonne appropriation du collège doctoral, de ses missions et des services qu'il peut rendre, par l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire.

Sur le plan des partenariats extérieurs, le collège doctoral se signale par sa participation statutaire à plusieurs instances nationales œuvrant en faveur du doctorat. On note par exemple la vice-présidence du Réseau National des collèges Doctoraux, ou la participation au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ce qui est un signe de sa visibilité. Il est impliqué dans plusieurs partenariats internationaux : partenariat transfrontalier (voir plus loin les actions menées en faveur du doctorat), comme on pourrait s'y attendre, mais aussi ARQUS European Alliance (regroupant sept universités de villes de taille moyenne, comme par exemple Bergen, Graz, Grenade, Leipzig, Padoue) dans le cadre de laquelle il participe au groupe de travail *Research and Early Stage Researchers Development*. Il a noué des partenariats avec les sites voisins (Clermont-Auvergne et Grenoble-Alpes), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon, notamment dans l'attribution annuelle du prix Jeune Chercheur. Tous ces éléments témoignent d'un dynamisme qui se retrouve dans les actions en faveur de l'insertion post-thèse.

• Compétences et activités du collège doctoral

Elles sont essentiellement de trois ordres : déclinaison de la politique doctorale du site sur les actions mutualisées, coordination de la formation transverse et promotion du doctorat.

- *Déclinaison de la politique doctorale du site.* Les objectifs du collège doctoral sont d'offrir à chaque doctorant, quel que soit son domaine de recherche ou quel que soit son établissement d'inscription, la même qualité de service de la première inscription jusqu'à sa soutenance. A cet effet a été introduit et mis en place un outil commun de gestion des doctorants (SIGED), à l'instar des pratiques habituelles pour les collèges doctoraux de ce format. Initialement prévu pour la gestion administrative des doctorants par les ED, il a évolué, comme dans les autres collèges doctoraux de ce type, en un outil au service du doctorant, dans lequel il peut suivre l'intégralité de son parcours, et en particulier ses formations. Il serait souhaitable, pour une mise en conformité avec l'arrêté de 2016, qu'il soit possible d'en extraire un véritable portfolio de formations. Cela semble d'ailleurs être une demande des ED. L'outil est susceptible d'améliorations : le comité Hcéres relève qu'il ne permet pas de connaître avec précision le potentiel d'encadrement du site.

Le collège doctoral a d'autre part œuvré à l'harmonisation de diverses procédures concernant le doctorat. Cela va des procédures d'inscription à une charte commune du Doctorat de l'UdL, en passant par la procédure de référencement et de dépôt des thèses, la présentation du parchemin de diplôme, l'en-tête du manuscrit, et la procédure de demande de césure. Il est à noter que le financement des thèses ne fait pas l'unanimité entre établissements opérateurs et/ou ED. Par voie de conséquence, ce point n'apparaît dans la charte du doctorat que comme un avenant à l'initiative de l'établissement opérateur.

- *Coordination du fonctionnement des ED.* Dans cette rubrique, le collège doctoral intervient sur deux aspects : le financement des ED (hors contrats doctoraux) et l'articulation de leur gouvernance. En ce qui concerne le premier aspect, les crédits dévolus aux ED sont versés par les établissements au Service des Etudes doctorales, qui les verse ensuite aux ED selon une clé de répartition volumétrique discutée au sein de collège. Le Service des Etudes doctorales fait un point régulier avec les ED sur l'exécution du budget, sans émettre de préconisation sur des priorités d'utilisation. La mise en œuvre pratique de ce fonctionnement s'avère toutefois complexe au quotidien, les gestionnaires étant rattachés aux établissements et non au collège doctoral.

L'articulation de la gouvernance des ED a porté, au dernier contrat, sur l'élaboration d'un règlement intérieur. Celui-ci doit comporter des points comme la gouvernance, les taux d'encadrements maximaux, les CSI, les procédures de médiation, les procédures de soutenance. Des disparités existent dans la mise en œuvre pratique des CSI. Une réflexion est en cours sur leur harmonisation, le CSI, outil prévu par le décret de 2016 sur le doctorat, se révélant très utile dans la détection des problèmes. Reflet des politiques d'établissement divergentes, des disparités existent sur les taux d'encadrement, un point sur lequel le collège doctoral pourrait faire des propositions de seuil maximal, et sur la procédure de gestion des conflits, qui n'est pas unifiée. En complément, le collège doctoral pourrait également mener des actions pour prévenir les risques psychosociaux et la précarité des doctorants. Une piste de travail évoquée consistant à mettre à disposition des doctorants un support de prévention aux RPS (risques psychosociaux) mériterait d'être approfondie.

- *Formations mutualisées.* A l'instar des autres collèges doctoraux, celui de l'UdL propose et met en œuvre une palette de formations à l'intention des doctorants. Il s'agit d'une part de formations transverses utiles au bon déroulement de la thèse, ou bien requises par celle-ci. Il s'agit d'autre part de formations destinées à l'insertion post-thèse. Les données de 2014 sur le devenir des docteurs sont éloquentes quant à l'utilité des formations du second type : moins de 30 % des docteurs, tous domaines (SE, SHS, SV) confondus, s'orientent vers le milieu socio-

économique, alors que le besoin de docteurs dans des emplois de haut niveau hors secteur académique est bien documenté. Un volume minimal de 40 heures de formation est imposé aux ED, celles-ci pouvant avoir des exigences supplémentaires selon leur politique. Ce sont elles qui gèrent les formations scientifiques. Ce partage des compétences est classique et accepté partout, la conception de formations à l'insertion post-thèse ciblée sur un ou plusieurs champs disciplinaires peut toutefois être une piste à explorer et correspond à une demande des ED.

Sur le plan des formations utiles au déroulement de la thèse, le catalogue proposé est jugé riche et intéressant. La formation à l'éthique et à l'intégrité en matière de recherche occupe une place à part. Comme elle doit être délivrée à environ 1000 étudiants par an, la solution retenue à l'heure actuelle est un Massive Online Open Course (MOOC). Or, certaines ED ne valident pas les formations sous forme de MOOC, d'autres ne se sentant pas concernées par cette formation pourtant obligatoire aux termes de l'arrêté de 2016 sur le doctorat. Il est nécessaire que la réflexion se poursuive pour que tous les doctorants en bénéficient.

La palette des formations à l'après-thèse est également très riche, et insiste sur le concept de formation par l'action. Outre les classiques *Doctoriales*, on note l'Académie de l'Innovation, permettant de travailler en groupes sur la base de projets liés à l'innovation, afin de détecter chez les participants un goût pour l'entrepreneuriat. On note aussi l'atelier transfrontalier entre l'Université de Turin et la Conférence Universitaire de Suisse Occidentale, combinant un aspect international avec une formation à l'insertion dans le milieu socio-économique.

- *Parcours professionnel post-thèse et promotion du doctorat*. Dans cette rubrique, le dynamisme et l'originalité du collège doctoral sont absolument remarquables. Une première initiative a été la création d'un poste de chargé de mission pour la promotion du doctorat auprès du monde socio-économique. Son travail consiste d'une part à développer un réseau d'entreprises partenaires, d'autre part à rapprocher le doctorat des entreprises via l'outil de montage Convention Industrielle de Formation par la REcherche (CIFRE). Les grands groupes ayant déjà des relations bien établies avec les laboratoires, l'effort porté sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) est une position judicieuse de même que la proposition d'accompagnement dans les recrutements de docteurs. On relève parmi ces contrats CIFRE une proportion de 27 % pour les SHS, un chiffre tout à fait remarquable. Une plaquette très claire des services que le collège doctoral peut proposer aux entreprises a été créée.

Ces dispositifs se voient complétés par l'organisation d'événements où les doctorants, ou nouveaux docteurs, sont mis en contact avec le monde de l'entreprise. Ils sont supervisés par le Pôle Carrière des Docteurs, également créé sous l'égide du collège doctoral. On relève en particulier un très original parcours d'accompagnement des docteurs en recherche d'emploi depuis plus de six mois via des ateliers, un parrainage individuel par un docteur déjà en emploi post-thèse, et la participation régulière à un club d'emploi des docteurs. Ce dispositif fonctionne depuis deux ans et les taux de succès après un an de participation, au-dessus de 80 %, sont très encourageants.

- *Suivi des docteurs*. Il s'agit d'une mission classique d'un collège doctoral qui, ici, s'est donné la vocation de se substituer aux ED dans cette tâche. La principale difficulté est d'obtenir un bon taux de réponse aux enquêtes d'insertion, le collège doctoral étant traditionnellement vu comme plus lointain que l'ED, le laboratoire ou le directeur de thèse. Le dossier d'évaluation mentionne un chiffre compris entre 60 % et 75 % pour les enquêtes à trois ans, un taux de réponse pouvant être exploité même s'il y a bien entendu une marge d'amélioration.

• Organisation, fonctionnement et pilotage du collège

Les discussions entre collège doctoral, établissements et ED se déroulent au sein de réunions ayant lieu trois à quatre fois par an, faisant l'objet d'un compte rendu, et dont les participants sont les vice-présidents recherche des établissements opérateurs, les directeurs d'ED, et les services de scolarité. Le comité Hcéres note la lourdeur du format (45 membres), ce qui ne semble pas, aux dires de la direction du collège doctoral, entraver le dialogue ou la prise de décision. Le comité relève aussi l'absence d'acteurs du monde socio-économique, ce qui prive le collège doctoral d'un regard extérieur souvent utile, et de doctorants, ce qui le prive de l'apport des usagers pourtant premiers concernés par les actions mises en place. Les relations entre collège doctoral et ED sont fluides. On a pu noter que la prise en main des trois aspects formation, insertion, suivi par le collège doctoral conduit certaines ED à se sentir dessaisies de ces volets dans leur activité. De façon plus générale, toutes les ED ne se sentent pas associées aux processus de décision, même si toutes reconnaissent qu'elles en sont bien informées. Une concertation plus étroite avec les ED dans ces processus serait souhaitable.

La mise en œuvre des décisions du collège doctoral est assurée par le Service des Etudes doctorales, pour lequel l'UdL finance 13,5 équivalents temps plein (ETP), dont 0,5 ETP pour la direction du collège doctoral, qui

dirige aussi le Service des Etudes Doctorales. Ce service est principalement construit sur la mission de formation transverse, ainsi que sur la promotion du doctorat à l'international et vers les entreprises. L'importance et l'originalité des actions menées en la matière sont sans doute le reflet de cette structuration. Le budget mis à disposition du collège doctoral est, comme indiqué plus haut, ventilé pour partie vers les ED, et utilisé directement par le Service des Etudes Doctorales pour ses missions. Cette dernière partie du budget vient de l'Idex, mais aussi, signe de l'importance accordée au doctorat par les collectivités locales, de la Région et de la Métropole Lyonnaise.

AUTOÉVALUATION

Le document comporte une analyse SWOT développée en lien avec le Service des Etudes Doctorales et validée par les chefs des établissements opérateurs.

APPRÉCIATION GLOBALE :

Il s'agit d'un collège doctoral important (9 établissements partenaires, 17 écoles doctorales) qui s'est donné pour tâche non seulement les missions transverses (formation extra-scientifique, international, promotion du doctorat dans le secteur socio-économique et accompagnement à l'évolution professionnelle des jeunes docteurs) mais aussi la définition d'une politique doctorale commune avec un fonctionnement centralisé. D'importantes marges de progrès subsistent dans la seconde entreprise. Les obstacles sont classiques et variés : réticences des établissements à déléguer, disparités disciplinaires, complexité du circuit de décision. La première tâche a, en revanche, été remplie de façon tout à fait satisfaisante. Le collège fait preuve d'un dynamisme tout particulier en la matière, avec des actions originales pour augmenter l'insertion des docteurs dans le secteur socio-économique. L'évolution institutionnelle prévue, avec la fusion de quatre établissements au sein d'une Université Cible à l'horizon 2021, est susceptible d'accentuer les divergences de politiques doctorales, voire de mettre en cause l'existence même du collège. Les acquis en matière de formation et de services aux doctorants sont importants, il est nécessaire de les faire fructifier dans la nouvelle configuration.

- **Points forts**

- Doctorat commun à un site important.
- Structuration et fonctionnement efficaces malgré la complexité institutionnelle.
- Dynamisme et originalité exceptionnels dans les formations transverses et la promotion du doctorat.

- **Points faibles**

- Absence de définition de politique doctorale commune, due aux divergences de politiques doctorales entre établissements.
- Incertitudes sur l'avenir dues aux bouleversements institutionnels en cours.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Lyon, le 1er décembre 2020

Monsieur Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire
de l'Université de Lyon

Université de Lyon
92, rue Pasteur
CS 30122
69361 Lyon Cedex 07
France
T +33 (0)4 37 37 26 70
F +33 (0)4 37 37 26 71
www.universite-lyon.fr

À l'attention de

M. Jean-Marc GEIB
Directeur
Département Formations de l'HCERES

2020_11_SAC-0003

Objet : Comité d'évaluation Collège doctoral Université de Lyon.

Monsieur le directeur,

La présidence de la COMUE Université de Lyon remercie le comité d'évaluation du collège doctoral de l'Université de Lyon, pour le travail réalisé. Le rapport qui a été rendu ayant permis de dégager nos principales forces et faiblesses, sera utilisé pour définir la politique doctorale du site.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Dossier suivi par :
Anne-Cécile PIDAL
Directrice générale adjointe
Stratégie académique
+33 (0)4 37 37 26 94
anne-cecile.pidal@universite-lyon.fr

Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire

